

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 8 JUIN 2011

Lors de sa réunion du 8 juin 2011, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelles saisines

1 - Projet de raccordement ferroviaire entre le RER D et le RER B (barreau de Gonesse)

Par lettre conjointe en date du 18 avril 2011, reçue le 18 avril 2011, la Directrice générale du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), dûment autorisée par délibération en date du 9 février 2011 du conseil du syndicat des transports d'Ile-de-France, autorité organisatrice des transports d'Ile-de-France, et le Président de Réseau Ferré de France (RFF), maître d'ouvrage des opérations de développement du réseau ferré national, ont saisi la Commission du projet de raccordement ferroviaire entre le RER D et le RER B.

Ce projet, dit « barreau de Gonesse », consiste à créer, dans l'est du département du Val d'Oise, une ligne ferroviaire d'une longueur de 11,4 km (dont 9,8 km de voie nouvelle) reliant les voies du RER D, depuis le nord de la gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville, à la gare RER B du Parc des Expositions. Le projet dont le coût est estimé entre 290 et 308 millions d'€, comprend également la création d'une nouvelle gare implantée au sein du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse et également desservie par le réseau de transport public du Grand Paris.

Le projet répond aux objectifs suivants :

- mailler le réseau de transports en commun nord-francilien en créant une liaison ferroviaire transversale est ouest,

- améliorer l'accès aux pôles d'emplois de la plateforme aéroportuaire de Roissy, du Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte et de la Zone d'Activité de Paris Nord 2 depuis les communes les plus densément peuplées de l'est du Val d'Oise et du nord de la Seine-Saint-Denis,
- desservir le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse,
- offrir au Parc des Expositions une desserte ferroviaire complémentaire à la desserte actuelle par la ligne B du RER.

Considérant que l'opportunité de ce projet a déjà été débattue à l'occasion du débat public sur le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie (15 avril 2010 au 31 juillet 2010), lors des réunions publiques de Fosses, Gonesse et Villiers-le-bel et à l'occasion du débat public sur le projet de transport du Grand Paris (30 septembre 2010 au 31 janvier 2011), lors des réunions publiques de proximité de Roissy-en-France, Villiers-le-bel et Gonesse, la Commission nationale a décidé de ne pas organiser de débat sur ce projet, dont l'intérêt est plus régional que national.

Considérant toutefois que les enjeux socio-économiques du projet sont importants pour le développement du triangle de Gonesse et l'accès des populations riveraines aux emplois de la plateforme aéroportuaire et que les impacts du projet sur l'environnement sont significatifs, le tracé traversant plusieurs zones naturelles, la Commission nationale a recommandé au syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) et à Réseau Ferré de France (RFF) maîtres d'ouvrage, d'ouvrir une concertation selon les modalités suivantes :

- elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante que la Commission nationale désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public en sera le garant,
- elle fera une large place à l'information du public, notamment par une publicité élargie, et à l'expression du public, notamment à l'occasion de réunions publiques,
- elle portera également sur les modalités d'information après enquête publique et durant le chantier,
- elle fera l'objet d'un compte rendu à la Commission nationale, qui sera rendu public et joint au dossier de l'enquête publique.

2 - Projet de tramway du Grand Avignon

Par lettre en date du 14 avril 2011, reçue le 18 avril 2011, la présidente de la communauté d'agglomération du Grand Avignon, dûment autorisée par délibération du conseil de communauté en date du 27 septembre 2010, a saisi la Commission nationale d'un projet de transport en commun en site propre. Ce projet consiste en la création de deux lignes de tramway d'une longueur totale de 14,4 km, et représente un investissement de 250 millions d'€, dont 42 M€ de matériel roulant.

Conformément à l'article R.121-3 du code de l'environnement, ce projet a fait l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal national (8 avril 2011), un journal diffusé dans le département de Vaucluse (7 avril 2011) et un journal diffusé dans le département du Gard (6 avril 2011).

Une première phase de concertation préalable s'est déroulée du 19 juin au 10 juillet 2010. La communauté d'agglomération envisage de lancer une deuxième phase de concertation portant notamment sur l'ajustement du tracé et de son insertion, l'implantation des stations, la définition des parcs relais et du garage atelier.

Si le dossier de présentation montre l'importance des enjeux socio-économiques pour l'agglomération du Grand Avignon, il n'apparaît pas que le projet présente un caractère d'intérêt national au sens de la loi.

Aussi la Commission a-t-elle décidé de ne pas organiser de débat sur ce projet. Elle conseille à la communauté d'agglomération du Grand Avignon de poursuivre la concertation engagée et de l'élargir notamment à l'occasion de réunions publiques, pour amplifier l'information de la population et l'expression des habitants et usagers sur les différents aspects du projet, notamment sur l'ajustement du tracé et de son insertion, l'implantation des stations et la définition des parkings relais et du garage atelier ainsi que sur les modalités d'information jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier.

3 - Projet d'extension du réseau de tramway de l'agglomération de Montpellier

Par lettre en date du 16 mai 2011, reçue le 17 mai 2011, le vice-Président délégué du conseil de communauté d'agglomération de Montpellier, dûment autorisé par délibération en date du 3 juillet 2009 du conseil de communauté, a saisi la Commission nationale d'un projet d'extension du réseau de tramway de l'agglomération de Montpellier.

Ce projet dont le coût s'élève à 304 millions d'€ consiste à boucler la quatrième ligne de tramway issue d'une réorganisation des lignes 1, 2 et 3 par la réalisation d'une infrastructure nouvelle de 1,2 km et à réaliser une cinquième ligne de tramway d'une longueur de 13 km, reliant Lavérune à Clapiers, comprenant 23 stations dont 4 stations communes avec la ligne 1 et 3 avec la ligne 4.

Ce réseau à cinq lignes de tramway a pour objectif de poursuivre la politique d'offre alternative au tout automobile, en desservant directement 60 % des habitants et 63 % des emplois de l'agglomération à l'horizon 2020.

Si le dossier de présentation montre l'importance des enjeux socio-économiques pour l'agglomération de Montpellier, il n'apparaît pas que le projet présente un caractère d'intérêt national au sens de la loi.

Aussi la Commission a-t-elle décidé de ne pas organiser de débat sur ce projet. Elle conseille au conseil de communauté de poursuivre la concertation selon les modalités qu'il a définies dans sa délibération du 3 juillet 2009.

II – Débats décidés

1 - Projet de réalisation d'une piste longue adaptée aux vols long-courriers à Mayotte

Mme Anziza MOUSTOIFA, présidente de la commission particulière du débat public sur le projet de réalisation d'une piste longue adaptée aux vols long-courriers à Mayotte a présenté le projet de dossier du débat. La Commission l'a considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Sur proposition de Mme Anziza MOUSTOIFA la Commission a arrêté le calendrier du débat qui aura lieu du 27 juin au 29 juillet 2011 et du 2 septembre au 6 novembre 2011 et a approuvé ses modalités de mise en œuvre : 24 réunions publiques dont 17 réunions de proximité et 4 réunions thématiques, site Internet dédié.

2 - Projet d'extension du Port de Jarry

Sur proposition de Monsieur Jean-Claude DEGRAS, président de la commission particulière du débat public sur le projet d'extension du Port de Jarry, la Commission nationale a nommé membres de la commission particulière :

- Mme Marie-Laure BLONBOU,
- M. Moise FLESSEL,
- Mme Myriam LUBINO-BISSAINTE,
- M. Jacques PORTECOP

3 - Projet de stockage souterrain de gaz de Salins des Landes

Sur proposition de Monsieur Claude BERNET, président de la commission particulière du débat public sur le projet de stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes, la Commission nationale a nommé membres de la commission particulière :

- Mme Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT,
- Mme Sylvie CLARIMONT,
- M. Jean CRESPON,
- Mme Claire de LOYNES

4 - Projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Sur proposition de M. Patrick LEGRAND, président de la commission particulière du débat public sur le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, la Commission nationale a pris acte de la démission de M. Xavier COLSON.

Philippe DESLANDES